



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 23 juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia — Mr BLEIN Gilbert - Mme DEJOIN Florence — Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine — Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe - Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mme Emilie TAGLIAZUCCHI

Absent excusé : Mme CHALANDON Bernadette (Pouvoir à Gabriel BLEIN) – Mr BERGER Maxime - Mr FOL Daniel (Pouvoir à Gilbert BLEIN)

Absent : Mr COLLOMB Denis

Formant la majorité des membres en exercice.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2024.**

1- Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain Lieu-dit « Le Roussiau »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges entre la municipalité et Monsieur GUILLARME Jérôme au sujet de la proposition de vendre à la commune, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AL N° 161 d'une contenance de 34 ca, issue d'une parcelle anciennement cadastrée section AL N° 23 d'une contenance de 29 a 06 ca (établissement d'un plan de division le 22 février 2024 par la SCP TOINON- PIGEON, géomètres-experts).

Cette proposition à la commune pourrait permettre la création d'une aire de contournement et faciliter l'accès d'une maison d'habitation à proximité.

Il appartient au Conseil Municipal de se positionner sur le principe de cette acquisition.

Il est à noter que les frais de notaire seront supportés en intégralité par Messieurs GUILLARME Jérôme et VAIR Sébastien et qu'il conviendrait d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte se rapportant à cette opération, en l'étude notariale choisie par le vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AL N° 161 d'une contenance de 34 ca, issue d'une parcelle anciennement cadastrée section AL N° 23 d'une contenance de 29 a 06 ca appartenant à Monsieur GUILLARME Jérôme demeurant « 28, Impasse du Pré Vert » à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET (Rhône) ;
- Approuve l'intégration de cette parcelle au domaine public communal ;
- Précise que les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par Monsieur GUILLARME Jérôme et Monsieur VAIR Sébastien ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte se rapportant à cette opération auprès de Maître MALIGEAY, Notaire du vendeur dont l'étude est située à TASSIN-LA-DEMI-LUNE ;
- Précise que Maître ABELLARD, Notaire à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET représentera la commune lors de la conclusion de cette affaire.

2- Auberge - Signature du bail commercial et du bail de licence IV – Fixation des loyers -

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération numéro 08112022 01 ayant comme objet l'acquisition du dernier commerce du village, le local de l'auberge.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de rénovation de l'auberge et notamment l'aménagement des toilettes PMR. L'auberge est située au « 243, Grande Rue » à SAINT-CLEMENT-LES-PLACES.

Elle rappelle que Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE ont été retenus pour la location de ce local commercial avec la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES.

Madame le Maire donne lecture du projet de bail commercial et du projet de bail de licence.

Elle précise à l'Assemblée qu'il y a donc lieu de fixer le tarif de location de ce local et le tarif de location de la licence 4.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail commercial et le bail de licence.

LE CONSEIL MUNIICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Accepte d'établir le bail commercial à partir du 16 septembre 2024 pour une durée de 9 années entre la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES et la future société en cours

d'immatriculation dont les représentants seront Monsieur Paolo POTIER et Madame Sarah GRANGE.

- Précise que le loyer mensuel à compter du 01^{er} octobre 2024 sera de 500 euros HT.
- Accepte d'établir un bail de licence IV de débit de boisson pour la même durée que le bail commercial et moyennant une redevance mensuelle de 50 euros NET.
- Dit que les frais d'actes notariés seront partagés à hauteur de moitié entre le bailleur et les locataires.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail commercial et le bail de licence IV auprès de Maître Guillaume ABELLARD, Notaire à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.
- Précise que la présente délibération sera soumise au visa de Monsieur le Préfet.

3- Approbation de partenariat 2024 – Financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat pour l'exercice 2024 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.

Elle invite l'assemblée à délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de partenariat pour l'exercice 2024 avec la CCMDL au sujet du financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais.
 - S'engage à régler la somme de 249.75 euros à la CCMDL.
- 4- Madame le Maire fait part à Assemblée de l'estimation financière remise par le SYDER au sujet de la dissimulation des réseaux de la Grande Rue. Dans le cadre de son opération de requalification du Centre Bourg, la commune souhaite dissimuler certaines portées aériennes de la Grande Rue. Cet enfouissement portera sur la suppression des fils de basse tension, d'éclairage public et des réseaux de télécommunications. Le réseau Orange cuivre et fibre sera au maximum enfoui. Un avis favorable est émis par l'Assemblée.
- 5- Madame le Maire donne lecture du rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes suite à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Se poursuit un débat en Conseil Municipal.
- 6- Est avisé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Compte-rendu des commissions municipales :

- Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER :

Un groupe de travail concernant le covoiturage solidaire s'est réuni le 28 juin au Parc Eco Habitat :

L'ordre du jour portait sur :

- Le retour sur les animations et les inscriptions : 2 stands ont été tenus sur le marché de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET et également sur CHAMBOST-LONGESSAIGNE . Au total 37 personnes inscrites à ce jour.
- La validation des documents de fonctionnement : Un flyer pourrait être en Mairie et lors des animations.
- La ligne téléphonique : Elle sera dédiée à recueillir les offres et les demandes de trajet, renseigner les usagers ou mettre en lien passagers et conducteurs.
- La place et le rôle des structures sociales du territoire : Concernant les inscriptions, il semble nécessaire qu'elles puissent se faire en Mairie. Une proposition est faite de désigner un élu référent par commune, issu du CCAS. Un certain nombre de structures sont à inclure. Leurs rôles précis restent à définir.
- La communication et l'animation : Les animations devraient reprendre à la rentrée de septembre avec les forums des associations.

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

Le village a accueilli le cyclo des monts le samedi 15 juin avec la participation de quelques élèves de l'école du village.

Les Festivuries ont illuminé notre village le Week-end du 5 et 6 juillet 2024 avec une décoration magnifique autour du thème « Malice au Pays des coulisses », des bénévoles à hauteur de l'évènement et un grand merci au groupe de la Fanfare toujours aussi inveteré et prêt à faire vivre cet évènement bien au-delà de notre territoire.

Compte-rendu formulé par Sylvain SANCHEZ :

La fête de l'école organisée par l'Amicale Laïque le 29 juin s'est bien déroulée. Un dommage à la salle d'animation sur une porte des toilettes a été signalé par l'Amicale Laïque. Une déclaration de sinistre sera déposée auprès des compagnies d'assurances respectives et un devis de réparation sera demandé.

Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Une réunion de la commission déchets s'est tenue le 10 juillet.

Les sujets suivants ont été abordés :

Mise à jour du règlement de la redevance « ordures ménagères » : il est décidé de simplifier le règlement, prendre en compte des situations non traitées et réajuster la contribution de certains acteurs. Après débat entre les membres présents, un certain nombre d'éléments sont validés.

Commande des sacs poubelles en 2025 : La consultation pour renouveler l'accord cadre est clôturée. 5 entreprises ont candidaté. Maintien des quantités de sacs noirs et jaunes. Pour le secteur 1, une proposition de choisir des sacs ou des cabas.

Point déchetteries : le changement de tarification des professionnels en déchetteries prévu au 1^{er} juillet a dû être reporté au 09 septembre. Des réunions publiques étaient dédiées.

Déchets résiduels : Il est évoqué les pistes de gestion de ceux-ci selon deux temps –
Entre 2025 et 2030 : Une rencontre a été organisée pour discuter de la poursuite
du partenariat actuel au sujet du traitement des sacs noirs.
A partir de 2030 : 3 pistes ont été étudiées pour valoriser ces déchets. Le positionnement
des EPCI est attendu pour fin d'année 2024 pour une mise en œuvre en 2026.

Centre de tri de Firminy : Réception officielle de l'installation en juin 2024.

Questions diverses :

Un point est fait sur le montant des travaux d'aménagement des toilettes PMR réalisés
l'auberge et des subventions perçues du Département du Rhône.

Les travaux de voirie réalisés en partenariat avec la CCMDL sur l'exercice 2024 sont validés
définitivement. Sont retenus : Le Chemin du Paron – Le Chemin des Alouettes et le Cherr
des Myrtilles.

L'ancien composteur situé « Rue de la Bise » devenu trop vétuste, sera enlevé et remplacé
par l'agent technique.

Le grillage de clôture de la station d'épuration a été refait par l'entreprise Vincent CASSAGNE
mandatée par la CCMDL.

Une réflexion est engagée sur l'enlèvement des bacs à ordures ménagères et tri sélectif
situés lieu-dit « Trêve Milan » suite à des dépôts conséquents de déchets par une
population autre que celle de la commune.

Une rencontre a eu lieu en Mairie avec Marie Gabriel GAYNON, présidente de
l'association « Foyer rural » au sujet des cours de Yoga. Il est rappelé que des cours ont
déjà lieu à la salle d'animation pour les adultes tous les mercredis de 8H45 à 9H45.
Il y a actuellement une douzaine d'adhérents, le coût de la séance est fixé à 10 euros. Une
nouvelle demande est faite au sujet de la mise en place de cours de yoga pour les enfants
les mardis de 17H à 18H dans la salle miroir à partir du 15 septembre. Un avis favorable
est émis.

Monsieur Maxime KLEIN, commerçant ambulant, propose ses pizzas au feu de bois depuis
le 10 juillet sur la place des Potiers tous les mercredis en début de soirée.

L'association Solidair-Aidants adresse ses remerciements pour la subvention attribuée par
CCAS en 2024.

La manifestation les Festifurie's a été une réussite malgré un temps maussade le samedi
Après-midi. Bon retour de tous les participants.

L'association des jeunes LES DEBROUILLARDS organisera la vogue annuelle du 09 au
août inclus. Forains et animations seront présents tout au long du week-end.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florence Dejoin', written over a faint, illegible stamp.

